

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 9 février 2017.

RÉSOLUTION

2017-056

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET AU 31 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016, au montant de 18 329,27 \$, la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017, au montant de 126 241 \$, et la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017, au montant de 128 250,67 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016, au montant de 18 329,27 \$, la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017, au montant de 126 241 \$, et la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017, au montant de 128 250,67 \$;

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire